

Le Président de la Communauté de
Communes Cœur du Var Plaine des Maures
Yannick SIMON,
Maire de Cabasse

A

Monsieur le Directeur
DDTM du VAR

Hôtel de la Préfecture
Boulevard du 112e-R.-I.
CS 31209
83070 Toulon Cedex

Pôle Forêt et Agriculture

Dossier suivi par D MAGNETTO
Vos réf Dossier n°22.016/13 Commune du Luc
Gildas Reyter/Estelle Maillet
Réf : YS/DM/MO 2022-25

Le Luc-en-Provence, le 01/04/2022

Objet : Demande d'avis dans le cadre d'un dossier d'autorisation de défrichement

Monsieur le Directeur,

Le projet de défrichement présenté par le domaine de Peyrassol devrait permettre la mise en culture de secteurs forestiers aujourd'hui desservis par des pistes et pare feu dont l'entretien est à la charge de notre collectivité, avec l'aide des crédits FEADER.

Nous sommes donc tout à fait favorables à ce projet de défrichement et à la création de parcelles de vignes qui viendront renforcer l'efficacité du dispositif DFCl sur ce plateau très exposé au mistral.

Les leçons de l'été dernier et du dramatique incendie de Gonfaron nous incitent à encourager la création de coupures agricoles judicieusement implantées en appui des ouvrages de notre PIDAF. Ce dossier nous semble tout à fait respecter cette complémentarité entre agriculture et protection de la forêt contre l'incendie.

Nous venons d'ailleurs de relancer en 2022 une convention avec la Chambre d'Agriculture du Var pour soutenir les dossiers de défrichement en appui sur les ouvrages DFCl.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président de la Communauté de Communes
Cœur du Var
Yannick SIMON

